

FICHE D'INSCRIPTION

à envoyer avant le **10 octobre 2024** au siège de LA CABRO D'OR (Mairie du Rove, 4 rue Jacques Duclos, 13740 Le Rove) ou à l'adresse mail cabro.or@gmail.com

Nom et Prénom : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____ mail : _____

Veuillez indiquer les références des toiles proposées

	Dimension ou Format	Titre de la toile
Toile priorité 1		
Toile priorité 2		
Toile priorité 3		

J'ai lu et accepte le règlement de cette exposition,

Je certifie que mes œuvres n'ont jamais été exposées lors des journées de la Cabro d'Or,

Date _____

Signature _____

RÈGLEMENT DE L'EXPO DE PEINTURE 2024

L'Association LA CABRO D'OR organise une exposition de peinture le samedi 12 octobre 2024, à la Mairie du Rove. Cette exposition sera ouverte au public de 14 heures à 18 heures. Les œuvres exposées devront respecter les contraintes du règlement ci-dessous.

Article 1. Cette exposition est ouverte à tous.

Article 2. Cette exposition est consacrée à la peinture à l'huile et à l'acrylique.

Article 3. Les toiles devront porter au dos le nom de l'artiste et le titre de l'œuvre. Les toiles auront un système d'accrochage, elles pourront être encadrées.

Article 4. Aucune vente d'œuvres exposées ne sera effectuée durant l'exposition.

Article 5. Les participants sont responsables de l'assurance de leurs œuvres. Le Comité d'Organisation décline toute responsabilité pour les détériorations pouvant survenir lors de cette exposition.

Article 6. Les toiles présentées ne devront pas avoir été exposées lors des précédentes expos de la Cabro d'Or.

Article 7. Il n'y a ni thème ni format imposé. Cependant, les tableaux d'une largeur supérieure à 1 mètre pourront être exposés à l'extérieur.

Article 8. Le Comité d'Organisation se réserve le droit de ne pas exposer les toiles de qualité insuffisante ou de sujet licencieux.

Article 9. Chaque artiste pourra présenter trois tableaux en affichant leur priorité. Le tableau en priorité 1 sera systématiquement exposé (si elle satisfait les contraintes de l'Article 8), les autres le seront si le nombre de toiles en compétition le permet.

Article 10. Les peintres désirant participer à cette manifestation devront se faire inscrire en faisant parvenir, avant le 10 octobre 2024, une fiche d'inscription (voir ci-dessus) dûment complétée :

- soit au siège de l'association (mairie du Rove, 4 rue Jacques Duclos, 13740 Le Rove),
- soit à l'adresse mail cabro.or@gmail.com

Toute demande de participation postérieure à cette date ne pourra être satisfaite.

Article 11. Les toiles devront être déposées à la mairie du Rove le samedi 12 octobre 2024, de 10h00 à 12h00.

Article 12. Les prix seront décernés à la suite d'un vote du public adulte qui pourra s'exprimer le samedi 12 octobre, de 14 heures à 17 heures 30. La remise des prix aura lieu le samedi 12 octobre, à 18 heures, à la Mairie du Rove.

Article 13. Le vernissage aura lieu le samedi 12 octobre, à 18 heures, après l'inauguration des journées de la chèvre du Rove. Les toiles devront être récupérées à l'issue de ce vernissage. A noter que les toiles des lauréats seront exposées dans le hall de la mairie pendant un mois.

Article 14. La participation à cette exposition implique l'acceptation du présent règlement.